

# CHARTRE ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE

*Un exercice des responsabilités  
au service de toutes et tous.*



Ces engagements pour la transparence, la démocratie, le renouveau de l'action publique, l'équité entre tous les Porto-Vecchiaïais sont au cœur de notre vision et de notre projet. Les candidats de la liste "Pà Portivechju" y souscrivent formellement, à travers ladite charte, devant l'ensemble de leur communauté.

## UN ENGAGEMENT PRÉALABLE DU CANDIDAT AU POSTE DE MAIRE :

*La publication de son patrimoine personnel en début et en fin de mandature*



Sur le modèle des obligations réclamées par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, le maire publiera son patrimoine immobilier ainsi que ses participations dans des sociétés privées en début et en fin de mandature. La charge de premier magistrat ne doit en effet être synonyme d'enrichissement personnel ou d'amélioration quelconque de sa situation propre.

## PRINCIPE N°1

*Une action totale au service exclusif de l'intérêt général*

Notre liste s'engage à défendre exclusivement l'intérêt général tout au long de la mandature. Nos élus ne seront en aucun cas les représentants d'intérêts privés au sein du conseil municipal. Ils n'agiront jamais en faveur d'une personne, d'une entreprise ou d'un groupe partisan.

**Mesure n°1 :** Aucun élu ne participera à un vote qui pourrait avoir des implications sur un plan personnel. Cet engagement s'observera naturellement dans le cadre de la loi et des textes en vigueur. Il s'étendra à d'autres aspects essentiels de l'action municipale (subventions aux associations, marchés publics, actes d'urbanisme, recrutement d'agents municipaux et communautaires, etc.).

**Mesure n°2 :** L'opposition verra ses droits strictement respectés et protégés. En plus des moyens habituels (local de réunion, matériel), des ressources supplémentaires (secrétariat, budget autonome) seront allouées aux élus d'opposition, au prorata de leur nombre d'élus. Ces élus seront associés à chaque cérémonie officielle (commémorations, inaugurations, etc.) ainsi qu'à toutes les rencontres à caractère exceptionnel (visites institutionnelles, déplacements ministériels, etc.)

**Mesure n°3 :** Une présidence de commission sera proposée à un membre de l'opposition, conformément aux usages en vigueur dans la plupart des assemblées élues. L'ensemble des tendances représentées au conseil municipal sera ainsi associé à l'exercice des responsabilités.

## PRINCIPE N°2

*Une gouvernance associant les citoyens de façon permanente*

Notre liste s'engage à associer les Porto-Vecchiaïis à la gestion municipale, en sollicitant les compétences et expertises issues de la société civile, à titre individuel et/ou collectif. Chaque politique publique intégrera clairement cette exigence

**Mesure n°1 :** Un Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel municipal sera institué. Il sera structuré en commissions et groupes de travail, autour des grandes priorités de la mandature.

**Mesure n°2 :** Un «Cunsigliu di l'avvena» sera créé pour permettre à des jeunes de 15 à 26 ans de réfléchir à des sujets d'intérêt communal et susciter des projets.

**Mesure n°3 :** Les élus assureront des permanences régulières, annoncées dans des délais pertinents à l'ensemble des Porto-Vecchiaïis. Des réunions publiques seront également organisées, particulièrement au sein des hameaux. En outre, chaque demande écrite adressée à la commune, à ses élus ou à un des services municipaux, donnera lieu à une réponse, au plus tard sous dizaine.

## PRINCIPE N°3

*Un exercice transparent des responsabilités collaboratif et transparent*

Notre liste s'engage à assumer l'action de la majorité dans la plus grande transparence. Les outils numériques seront particulièrement mobilisés dans ce cadre.

**Mesure n°1 :** Les conseils municipaux feront l'objet d'une diffusion en direct, via les différents vecteurs de communication de la commune. Cet exercice de démocratie réelle permettra à nos concitoyens de prendre connaissance des orientations politiques et débats.

**Mesure n°2 :** Les rapports municipaux, comptes-rendus de commissions, procès-verbaux et documents administratifs de la commune seront mis en ligne afin de permettre au plus grand nombre d'y accéder, dans le droit fil de la démarche d'ouverture et d'accès aux données publiques.

**Mesure n°3 :** Chaque conseil municipal donnera lieu à un échange direct entre l'assistance et les élus, sur la base de questions écrites préalablement envoyées au secrétariat de la commune.